

**LE 27 SEPTEMBRE : DÉFENDRE  
LES SALAIRES ET LES EMPLOIS !**



# L'INITIATIVE DE RÉSILIATION NUIT AUX INTÉRÊTS DES GENS QUI TRAVAILLENT EN SUISSE

**En Suisse, l'introduction des accords bilatéraux s'est traduite par des améliorations sensibles pour les travailleurs et travailleuses. Or l'initiative de l'UDC remet en question les droits des travailleuses et travailleurs et la protection des salaires. Elle entraînerait une précarisation des conditions de travail et de séjour. Nous disons NON parce que nous voulons défendre les emplois et les salaires.**



## Des salaires suisses en Suisse

Aujourd'hui, la Suisse a le système de protection des salaires le plus efficace d'Europe. Un salaire suisse pour rémunérer tout travail effectué en Suisse : ce principe est plus important que jamais, car la crise du coronavirus met sous pression les conditions de travail. Ce sont les mesures d'accompagnement qui ont rendu ce dispositif possible : il faut les préserver.



## Plus de protection, pas moins

Chaque année, les salaires et les conditions de travail de presque 170 000 personnes professionnellement actives en Suisse sont contrôlées. Des rectifications de salaire à la hausse ont alors lieu. On n'a pas le droit de mettre en danger des mécanismes de contrôle éprouvés. Grâce aux mesures d'accompagnement, les syndicats ont obtenu des conventions collectives de travail et des salaires minimums obligatoires aussi dans les branches et les professions où les bas salaires et le travail précaire ont trop longtemps été la règle. Autrefois, les « saisonniers » n'avaient guère de droits. Cela ouvrait grand la porte au travail au noir et donc à plus de pression sur les salaires. Les employeurs pouvaient ainsi exploiter une main-d'œuvre bon marché afin d'augmenter leurs profits. C'est à ça que veut revenir l'initiative de résiliation.



## Défendre l'emploi plutôt que de renforcer la crise

Avec les accords bilatéraux, nous avons des relations stables avec l'Union européenne. Pour que tout le monde profite de cette collaboration avec nos partenaires européens, il faut des règles claires ainsi que des mesures de protection. C'est pour elles que les syndicats s'engagent. En cas de résiliation des accords bilatéraux, il n'y aurait par contre que des perdants. Ce serait même le coup de grâce pour de nombreux emplois dans les branches ébranlées par la crise.

**NON!** À L'INITIATIVE  
DE RÉSILIATION

LE 27 SEPTEMBRE : DÉFENDRE  
LES SALAIRES ET LES EMPLOIS !



[www.salaires-emplois.ch](http://www.salaires-emplois.ch)